

3^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI
COMPTE RENDU DE LA SEPTIEME SESSION PLENIERE

5 mai 2023

RAPPORTS FINANCIERS, PROGRAMME DE TRAVAIL ET QUESTIONS BUDGÉTAIRES
(POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR)

PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (POINT 11.1 DE
L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/F/01/FR; A3/2023/F/02/FR; A3/2023/F/03/FR; A/2023/09/FR)

La PRESIDENTE invite la vice-présidente de la Commission des finances à présenter le point de l'ordre du jour.

La VICE-PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES rapporte que la Commission des finances s'est réunie le lundi 1er mai 2023, la veille de l'ouverture de l'A-3, en présence des représentants de 23 Etats membres. Les points de l'ordre du jour débattus lors de la réunion ont porté sur le rapport financier 2020-2022 (A3/2023/F/01/FR) et le Rapport financier annuel 2022 (A3/2023/F/02/FR) ; la mise en œuvre du budget pour 2023 ; le budget triennal 2024-2026 ; et l'élection de la présidente et de la vice-présidente de la Commission des finances pour le mandat 2024-2026.

La Commission des finances a recommandé que l'Assemblée :

- Approuve le rapport financier 2020-2022 ;
- Approuve le Rapport financier annuel 2022 ;
- Approuve les recommandations du Secrétaire général concernant le transfert de l'excédent budgétaire de 2022 vers le Fonds pour les Assemblées ;
- Désigne le Cabinet Taramazzo pour la vérification des comptes de l'OHI de 2022 (approbation a posteriori) et pour la vérification des exercices 2023-2025 ;
- Prend note de la mise en œuvre du budget pour 2023 ;
- Approuve le budget triennal 2024-2026 ;
- Approuve une augmentation de la valeur de la part de contribution des Etats membres de 3 % pour atteindre 4 145,05 € (approximativement 120 euros par part) en une seule étape, prenant effet en 2024 ;
- Note que la révision du Règlement du personnel de l'OHI n'a pas d'incidences financières autres que celles déjà rapportées dans les rapports annuels et les plans budgétaires.

La Commission des finances a en outre réélu Mme Isabelle Rosabrunetto à la présidence et élu Mme Sonia Chanell à la vice-présidence par acclamation.

La Commission des finances a transmis les recommandations ci-dessus à l'Assemblée pour adoption.

La PRESIDENTE donne la parole aux Etats membres pour qu'ils fassent part de leurs observations sur le rapport de la Commission des finances.

Le ROYAUME-UNI avalise pleinement les recommandations de la Commission des finances et remercie la vice-présidente pour sa contribution à l'OHI.

L'ALLEMAGNE salue le travail accompli par la Commission des finances et appuie pleinement ses recommandations.

L'Assemblée approuve le rapport financier 2020-2022.

L'Assemblée approuve le Rapport financier 2022 (Rapport annuel 2022 partie II) et prend note du Rapport annuel 2022 (projet d'édition 1.1.0, avril 2023) (cf. Doc. A3 2023 G 09).

L'Assemblée approuve la recommandation du Secrétaire général à l'A3 concernant l'utilisation de l'excédent de 2022 pour le verser au Fonds pour les Assemblées.

L'Assemblée approuve la désignation du CABINET TARMAZZO (Monaco) pour vérifier à posteriori les comptes 2022 de l'OHI et pour effectuer un audit des exercices 2023-2025.

L'Assemblée approuve le budget triennal 2024 - 2026.

L'Assemblée approuve l'augmentation de la valeur de la part de contribution des Etats membres de 3% à 4 145,05 € (~ 120 € par part) en une seule étape, prenant effet en 2024.

L'Assemblée prend note du fait que la révision du Règlement du personnel de l'OHI n'a pas d'incidences financières autres que celles déjà mentionnées dans les rapports annuels et les plans budgétaires.

L'Assemblée prend note de la réélection de Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco) en tant que présidente et de l'élection de Mme Sonia Chanell (Royaume-Uni) en tant que vice-présidente de la Commission des finances pour le mandat 2024-2026.

APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL TRIENNAL ET DU BUDGET 2024-2026 (CONSEIL DE L'OHI) (POINT 11.2 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2002/FR/PRO 1.4)

Le SECRETAIRE GENERAL explique que, dans le cadre du cycle de planification de l'OHI pour les années d'Assemblée, la Convention relative à l'OHI a chargé le Conseil de préparer une proposition de programme de travail triennal et des prévisions budgétaires pour adoption par l'Assemblée. Le Conseil, assisté par le Secrétaire général, avait rédigé une proposition de programme de travail triennal 2024-2026, basée sur les priorités du plan stratégique existant de l'OHI. Le Conseil avait avalisé les estimations budgétaires triennales 2024-2026, y compris les recommandations concernant les affectations pragmatiques au cas où l'Assemblée se prononcerait en faveur d'une augmentation de la valeur de la part de contribution des Etats membres.

L'Assemblée ayant approuvé que le But 1 et ses cibles dans le Plan stratégique de l'OHI devraient avoir la plus haute priorité dans le Programme de travail 2024-2026, il est attendu que l'Assemblée charge le Conseil d'examiner et éventuellement d'adapter le Programme de travail 2024-2026 lors de la septième réunion du Conseil en octobre 2023.

L'Assemblée : a) approuve le programme de travail triennal 2024-2026 ; b) approuve les prévisions budgétaires triennales 2024-2026 ; c) charge le Conseil d'adapter le programme de travail 2024-2026 et les prévisions budgétaires 2024-2026 en fonction des décisions d'application prises à l'A3.

APPROBATION DU TABLEAU DES TONNAGES 2024-2026 (POINT 11.3 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/G/03)

Le SECRETAIRE GENERAL présente la recommandation de la Commission des finances tendant à ce que l'Assemblée adopte la proposition de tableau des tonnages telle que soumise dans le document A.3/2023/G/03.

L'Assemblée approuve le tableau des tonnages, parts, contributions et votes (Doc A3/2023/G03/EN/FR V3) tel que préparé conformément aux articles 5 et 6 du Règlement financier de l'OHI.

ANNONCE ET PREMIERES INSTRUCTIONS POUR LE PROCESSUS ELECTORAL (POINT 11.4 DE L'ORDRE DU JOUR)

La PRESIDENTE indique qu'un seul délégué de chaque Etat membre peut être présent dans l'Auditorium pendant le vote, accompagné uniquement d'un interprète personnel si nécessaire. Tous les délégués et observateurs qui n'ont pas le droit de vote sont priés de quitter la salle de l'auditorium.

Le SECRETAIRE GENERAL prend note que le processus d'élection comprendra deux tours de scrutin à huis clos, le premier tour pour élire le Secrétaire Général et le second tour pour élire un Directeur. Le Directeur Sinapi exercera les fonctions de Secrétaire général de l'Assemblée pendant le processus électoral.

ELECTION POUR LE POSTE DE SECRETAIRE GENERAL ET DE DIRECTEUR DE L'OHI (POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/E/01 Rev.1 et A3/2023/E/02 Rev.1)

L'ADJOINT AUX DIRECTEURS GUILLAM affiche les noms des candidats éligibles au poste de Secrétaire général et demande si les représentants ont reçu le nombre correct de bulletins de vote. En l'absence de réponse contraire, il demande aux délégués de compléter leur bulletin de vote.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret, puis l'urne est remise aux scrutateurs pour le dépouillement).

Le PRÉSIDENT confirme que les 308 bulletins de vote attendus ont été reçus et lit les résultats tels qu'ils ont été compilés par le président des scrutateurs :

Rhett HATCHER, 91

Mathias JONAS, 181

Abraham KAMPFER, 36.

L'ADJOINT AUX DIRECTEURS GUILLAM affiche les noms des candidats éligibles au poste de Directeur. Il demande si les représentants ont reçu le nombre correct de bulletins de vote et ne reçoit aucune réponse.

(Il est procédé à un vote à bulletin secret et l'urne est remise aux scrutateurs pour le dépouillement).

Le PRESIDENT, confirmant que le nombre attendu de 308 bulletins de vote a été reçu, rend compte de trois abstentions. Il donne lecture des résultats tels qu'ils ont été compilés par le président des scrutateurs :

Abraham KAMPFER, 128

John NYBERG, 177.

L'Assemblée élit successivement :

- le Dr Mathias JONAS (Allemagne) au poste de Secrétaire général, pour un mandat de trois ans à compter du 1er septembre 2023 ;
- le Dr John NYBERG (Etats-Unis d'Amérique) à un poste de Directeur, pour un mandat de six ans à compter du 1er septembre 2023.

(Les délégués et les observateurs reprennent place dans la salle de l'Auditorium).

APPROBATION DU PROCESSUS DE SELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'OHI 2023-2026 (POINT 12.1 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/G/07 V3 et A3/2023/G/08 V3)

Le SECRETAIRE GENERAL fait une brève présentation du processus de sélection et donne lecture de la liste des membres du Conseil pour 2023-2026. Il termine en expliquant le processus d'élection pour les postes de Président et de Vice-président du Conseil.

L'Assemblée approuve le processus de sélection des membres du Conseil pour la période 2023-2026 (document A3/2023/G/07 V3).

L'Assemblée approuve les membres du Conseil 2023-2026 (document A3/2023/G/08 V3).

EXAMEN DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE (POINT 12.2 DE L'ORDRE DU JOUR)

(A3/2023/G/10)

L'adjoint aux Directeurs MANTEIGAS présente la liste des projets de décisions de la 3^{ème} Assemblée.

En l'absence de commentaires, la PRESIDENTE croit comprendre que l'Assemblée souhaite adopter les décisions.

Les décisions de l'Assemblée sont adoptées.

RECOMPENSE DU LAUREAT DE LA MEILLEURE EXPOSITION DES ETATS MEMBRES (POINT 12.3 DE L'ORDRE DU JOUR)

La PRESIDENTE annonce que les Etats-Unis d'Amérique sont les lauréats, que la Grèce arrive en deuxième position et que le Portugal, l'Arabie Saoudite, le Royaume-Uni et l'Uruguay se partagent la troisième place.

PRESENTATION D'UNE VIDEO DU GOUVERNEMENT FRANCAIS INVITANT LES PARTICIPANTS A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES OCEANS 2025 A NICE, FRANCE (POINT 12.4 DE L'ORDRE DU JOUR)

Malheureusement, la vidéo n'est pas disponible. Elle sera projetée lors d'une prochaine réunion de l'OHI.

CEREMONIE DE CLOTURE (POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR)

DATE DE LA QUATRIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE EN 2026 (POINT 13.1 DE L'ORDRE DU JOUR)

La PRESIDENTE annonce que la date proposée pour la prochaine session de l'Assemblée sera du 20 au 24 avril 2026.

L'Assemblée convient de planifier la quatrième session de l'Assemblée (A4) du 20 au 24 avril 2026.

ORDRE DE PLACEMENT LORS DE LA PROCHAINE SESSION DE L'ASSEMBLEE (POINT 13.2 DE L'ORDRE DU JOUR)

La lettre « A » est tirée au sort par le Vice-président de l'Assemblée pour déterminer l'ordre d'attribution des sièges.

L'Assemblée décide de commencer l'ordre d'attribution des sièges de la 4^{ème} session de l'Assemblée (A-4) par la lettre A de l'alphabet français.

QUESTIONS DIVERSES (POINT 13.3 DE L'ORDRE DU JOUR)

RESOLUTION DE GRATITUDE ENVERS LE PAYS HOTE (A.1/MISC/02)

La PRESIDENTE lit à voix haute la résolution suivante :

L'Assemblée:

Reconnaissant la contribution étroite et permanente ainsi que le soutien considérable de Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui accueillent l'Organisation hydrographique internationale,

Appréciant la gracieuse générosité de Son Altesse Sérénissime et du Gouvernement de la Principauté de Monaco qui ont mis à disposition des locaux pour l'Organisation

Appréciant en outre l'organisation d'une réception pour les participants à la 3^{ème} session de l'Assemblée,

Appréciant également la mise à disposition des installations portuaires de Monaco pour les navires qui ont fait escale pendant la 3^{ème} session de l'Assemblée,

Exprime sa profonde gratitude à Son Altesse Sérénissime le Prince ALBERT II et au Gouvernement de la Principauté de Monaco pour leur bonté et leur aimable hospitalité envers l'Organisation, et

Demande à la délégation de la Principauté de Monaco de bien vouloir transmettre à Son Altesse Sérénissime et au Gouvernement de la Principauté de Monaco les sincères sentiments de gratitude de l'Assemblée exprimés ci-dessus ».

La PRESIDENTE dit qu'elle croit comprendre que l'Assemblée souhaite adopter la résolution.

La résolution est adoptée.

DECLARATIONS DU SECRETAIRE GENERAL ET DES DIRECTEURS SORTANTS ET ENTRANTS (POINT 13.3 DE L'ORDRE DU JOUR) (suite)

M. KAMPFER, Directeur sortant, adresse ses félicitations à M. Mathias JONAS, Secrétaire général, pour sa réélection et à M. John NYBERG pour son élection au poste de Directeur. Il a

été très honoré de servir en tant que Directeur du programme technique de l'OHI pendant six ans. Il remercie tout un chacun pour son soutien et sa confiance. Il sait qu'il n'est pas le seul à être passionné par l'avenir de l'Organisation, avec en point de mire le fait que les normes S-100 seront prêtes à assurer la fourniture de données et de services compatibles en 2026. Le bon fonctionnement du Secrétariat, des comités et des groupes de travail, avec leurs responsables dévoués, a été mis en évidence au cours de l'Assemblée. Il est confiant dans l'avenir de l'Organisation. Il suivra avec grand intérêt les progrès de la S-100 et souhaite beaucoup de succès à la nouvelle équipe du Secrétariat.

Le Dr JONAS, Secrétaire général entrant, a exprimé son soulagement, sa gratitude, sa fierté et sa joie pour la reconnaissance manifestée à l'occasion de sa réélection. Depuis sa première élection en 2017, il a découvert que personne ne pouvait être entièrement préparé à ce poste, car il n'existe pas de cours de « catégorie A » pour les Secrétaires généraux entrants ! Il a appris le travail en le faisant et a essayé de faire le moins d'erreurs possible. L'OHI est en excellente forme mais doit relever des défis techniques et organisationnels dans la prochaine décennie, notamment promouvoir les normes techniques au niveau suivant de la numérisation et investir dans la capacité de les appliquer à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté de l'OHI, et assurer la liaison avec les partenaires collaborateurs avec une plus grande intensité. Ces buts et cibles ont été abordés dans le plan stratégique de l'OHI qui a été approuvé. En tant qu'organisation à vocation technique, l'OHI s'efforce de mettre en place un système mondial de Services hydrographiques qui dépasse les frontières administratives, culturelles et politiques. La numérisation permettrait à l'OHI de devenir plus visible, mais cette visibilité susciterait en même temps des attentes de la part d'un éventail de parties prenantes beaucoup plus large. Pour répondre à ces attentes, l'OHI devrait faire davantage en matière de durabilité. Sa motivation est forte et le dévouement et l'engagement des Etats membres seront cruciaux pour le succès et l'évolution de l'Organisation. L'OHI doit relever le défi de réaffirmer sa nature constitutionnelle d'organisation technique et consultative, comme l'ont fait les prédécesseurs de l'OHI pendant plus d'un siècle à travers les périodes de conflit politique. Son principe directeur reste le multilatéralisme pour une coopération mondiale dans le domaine de l'hydrographie. Il remercie chaleureusement le Directeur sortant du Programme technique de l'OHI pour son travail inlassable, ses réalisations et son amitié personnelle. Il souhaite la bienvenue au nouveau Directeur et se réjouit de travailler avec lui. Il renouvelle sa promesse, en tant que Secrétaire général, de travailler comme le premier serviteur de l'Organisation.

M. NYBERG, Directeur entrant, remercie les Etats membres, le Secrétariat et son propre pays pour le soutien qu'il a reçu. Il n'oubliera pas qu'il a été élu pour travailler pour les Etats membres. Il est conscient des messages reçus au cours de l'Assemblée selon lesquels aucun pays ne doit être laissé pour compte en ce qui concerne sa capacité hydrographique et son aptitude à relever les défis du Plan stratégique. Ensemble, les Etats membres et le Secrétariat doivent mener à bien la mise en œuvre du modèle de données S-100 et élargir les opportunités grâce à la diversité et à l'inclusion. Il exprime sa sincère gratitude et son respect aux candidats aux postes de Secrétaire général et de Directeur, qui ont tous apporté une grande contribution à la communauté hydrographique. Il se réjouit sincèrement de travailler avec le Secrétariat de l'OHI et pour les Etats membres au cours des six prochaines années.

REMARQUES FINALES DE LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE (POINT 13.4 DE L'ORDRE DU JOUR)

Mme DAHL HØJGAARD, présidente de l'Assemblée, déclare que tout au long de cette semaine de travail acharné, un nombre impressionnant de décisions ont été prises qui guideront la coopération au sein de la communauté hydrographique au cours des prochaines années. La

décision stratégique de mettre l'accent sur la mise en œuvre des normes S-100 au cours de la prochaine période triennale afin d'être prêt à fournir des données et des services compatibles en 2026 revêtait une importance particulière. Les Etats membres de l'OHI ont choisi une voie à suivre ensemble et se sont engagés à partager leurs expériences et à coordonner leurs efforts au niveau régional et international. Elle souhaite reformuler la vision « de l'océan que nous avons à l'océan que nous voulons » en « de l'hydrographie que nous avons à l'hydrographie que nous voulons », car elle encadre très bien les débats qui se sont déroulés cette semaine.

La nouvelle structure organisationnelle, qui a été mise en place lors de la première Assemblée en 2017, a montré sa force. Le rôle du Conseil, qui a travaillé dans l'intérim pour faciliter les débats, a permis de fournir et de mûrir un certain nombre de propositions pour la décision finale à l'Assemblée, qui ont été soutenues à l'unanimité. Elle remercie la Présidente du Conseil, Geneviève Béchard, qui a rendu possible la prise de décision avec sa manière très inclusive et consultative, qui a veillé à ce que tout le monde soit entendu. Elle remercie également les présidents des organes subsidiaires, le Comité de coordination inter-régional et le Comité des services hydrographiques et des normes hydrographiques.

Les débats animés ont porté principalement sur les nouvelles propositions émanant des Etats membres ou des commissions régionales, et un terrain d'entente a été trouvé. Elle tient à remercier les Etats membres pour l'atmosphère respectueuse et positive dans laquelle les débats se sont déroulés. Elle se réjouit de faire partie d'une communauté internationale qui partage la même passion pour l'hydrographie et la même volonté de préserver les océans du monde et d'assurer la sécurité des gens de mer.

Pour conclure, elle félicite le Secrétaire général et le Directeur élus et remercie M. Kampfer qui nous manquera. Elle remercie les invités, les exposants, les rapporteurs et les interprètes qui ont permis le bon déroulement des travaux et permis de conserver une trace durable de l'Assemblée. Elle remercie également le vice-président, Adam Greenland, pour son soutien, ainsi que tous les membres du Secrétariat, dont les efforts dévoués en coulisses ont contribué au bon déroulement de l'Assemblée.

(Sous les applaudissements, le Secrétariat de l'OHI est invité à monter sur l'estrade.)

Le SECRETAIRE GENERAL remet un cadeau commémoratif à la Présidente sortante en reconnaissance du travail remarquable qu'elle a accompli en dirigeant cette Assemblée.

(Après l'échange de politesses d'usage, la 3^{ème} session de l'Assemblée de l'Organisation hydrographique internationale est déclarée close).